



SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Commission Budget	2
Bilan des composteurs individuels	2
Futurs logements	3
Le saviez-vous ?	3
Intercommunalité	4
Le Père Noël existe !	4
Réception des travaux de remise en état de la route forestière intercommunale du Môle	5
La TNT arrive à Saint-Jean de Tholome	5
Commission Enfance et Jeunesse Conseil Municipal des Jeunes	6
Résultats des élections régionales Associations	6
Les Trailers du Môle	7
Les San Diannis	7
Le Sou des Ecoles	7
Dates à retenir	8
Informations pratiques	8

LE MOT DU MAIRE



Dans la vie d'une commune, il y a le quotidien du service public, la routine des actions puis il y a des temps forts de saison, des projets, des nouveautés dont quelques exemples seront évoqués dans cette édition :

- le budget comme chaque début d'année ;
- l'élection du conseil municipal des jeunes ;
- l'intercommunalité dont fait partie Saint-Jean de Tholome ;
- le projet de l'immeuble locatif et les aménagements qui s'y greffent.

Cette diversité est un plaisir dans notre fonction d'élus, c'est aussi un travail colossal en terme de temps, d'énergie et je souhaite que la population le respecte.

Devoir et obligations des élus diront certains alors que d'autres diront « ils ont voulu la place ! »

Qu'en est-il des devoirs, obligations des parents qui, dès le 1^{er} jour des vacances de Pâques, laissent 4 adolescents errer dans la commune pour caillasser le tractopelle et abri bus (montant des dégâts évalués à plus ou moins 2 000 € non remboursés par les assurances, donc à payer par le contribuable).

Ces incivilités grandissantes nous interpellent nous les élus, nous qui pensions avoir œuvré dans l'intérêt de notre jeunesse : nouvelles associations créées qui proposent des activités variées, soutien aux associations sportives existantes, adhésion à la MJCI pour des tarifs moins élevés et des places prioritaires au centre aéré avec navette possible jusqu'à Saint Jean.../...

Et vous parents, qu'en pensez-vous ?



Dégradation du tractopelle...



... et de l'abri-bus !!

“Ces incivilités grandissantes nous interpellent...”

Pour information : dans le respect du travail du personnel communal, le tractopelle sera réparé, ce même tractopelle qui, à 4h du matin, charge le sel pour déneiger nos routes. Par contre, l'abri-bus sera démonté afin qu'il ne soit pas accidentogène.

Christine Chaffard, Maire.



BILAN COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Courant février 2010, un total de 923 composteurs individuels avaient été soit installés, soit commandés, sur l'ensemble des 9 communes du Syndicat du Risse et Foron, dont 69 pour la commune de Saint-Jean de Tholome. Ce qui correspond aux estimations.

Chaque composteur est livré par le personnel spécialement formé du SIVOM de Cluses, qui assure l'installation du composteur, et donne les principales indications individualisées pour démarrer son compost. Il est toujours possible de commander des composteurs, en vous adressant auprès de la mairie. Les conditions sont toujours les mêmes, à savoir que le composteur est facturé 20 € qui vous seront remboursés si vous le ramenez dans l'année qui suit et acquis à la commune ensuite.

Dans un souci pédagogique et à titre d'exemple, nous sommes en train de mettre en place, avec le soutien du personnel du SIVOM, la mise en place du compostage au restaurant scolaire. Ce projet, qui impliquera les enfants et le personnel du restaurant, rentrera en action à la prochaine rentrée scolaire, le temps de réaliser les aménagements nécessaires, et de mettre en place les procédures. A terme, nous avons aussi le projet d'installer un système de compostage pour le cimetière.

Comme vous pourrez le lire dans l'article ci-dessus, il a été décidé en conseil municipal d'opter pour une démarche incitative aux efforts des particuliers dans le domaine du traitement des déchets. La première mesure prise consiste à diminuer la taxe des ordures ménagères du montant de 20 €, pour les ménages ayant fait l'acquisition d'un composteur.



COMMISSION BUDGET

La réforme de la taxe professionnelle

Même si elle n'est pas notre principale ressource fiscale à la différence des communes de bas de vallée plus industrialisées et artisanales, cette réforme va modifier notre niveau de recettes au-delà de 2010. Seule l'année 2010 sera compensée par l'état sur la base de l'année précédente, année de crise industrielle d'où une compensation faible. Au-delà, nous n'avons, à ce jour, aucune certitude.

La fiscalité « supra communale »

à savoir celle du département et de l'intercommunalité.

Dans la tourmente de la réforme des collectivités et de leurs nouvelles compétences (loi au parlement en automne 2010), le conseil général va augmenter ses taux de 6%.

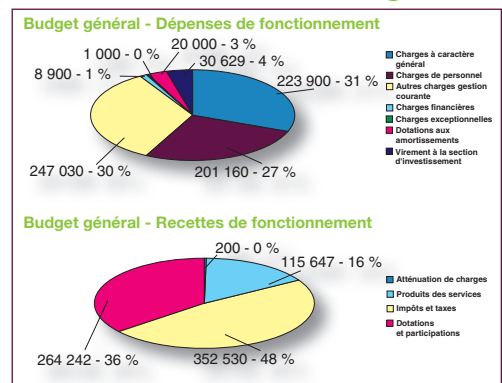
Notre intégration dans la communauté de communes des 4 Rivières fera apparaître une fiscalité additionnelle suivante :

- Taxe d'habitation : 1.708%
- Taxe foncière : 1.79%
- Taxe foncière non bâtie : 8.74%
- Taxe professionnelle : 1.27 % (taux maintenu).

Afin de donner à cette structure les moyens financiers pour ses compétences :

- La pérennité des sites de déchetterie pour le territoire élargi ;
- Le personnel pour instruction des permis de construire et la nouvelle structure administrative ;
- organisation des nouveaux locaux de l'ACPE à Fillinges et Saint Jeoire.

Vue d'ensemble des budgets



Une fiscalité communale inchangée

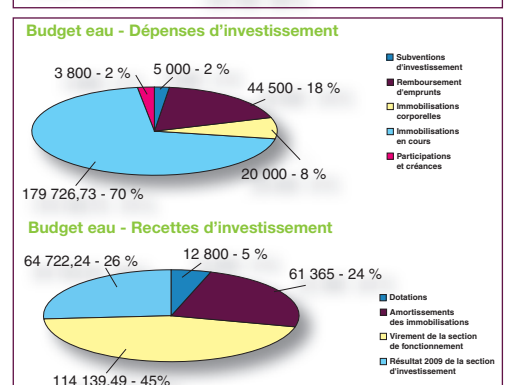
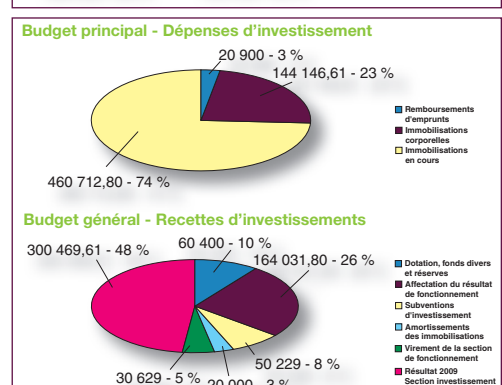
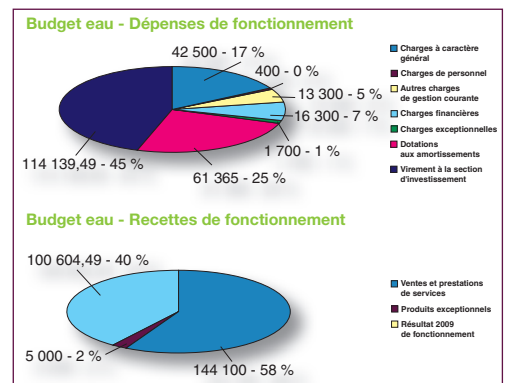
Pas d'augmentation des taux mais une hausse des sommes à verser (département et intercommunalité). Une imposition qui reste la moins importante du canton avec le maintien sinon l'amélioration du service public.

Des tarifs innovants.

- Introduction de la notion de quotient familial pour l'obtention d'aides en particulier pour les voyages scolaires des collégiens.
- Baisse de la redevance d'ordures ménagères : après la notion d'âge (+ 70 ans), nous avons diminué le montant des ordures ménagères de 20 € pour tous les foyers qui ont acheté un composteur en 2009. L'idéologie est une très bonne base mais l'incitation financière nous paraît être une phase nécessaire aux actes civiques qui diminuent les tonnages incinérés.
- Cette année, pas d'augmentation des tarifs de l'eau, ni de l'assainissement malgré les mauvais indicateurs quant aux eaux parasites (eaux de toiture, eaux pluviales ou de drainage des habitations.../...) qui augmentent de 70% le volume d'eaux usées à traiter dans la station intercommunale du Thy située à Peillonex.

Vue d'ensemble des budgets

En résumé, une situation financière saine, un encours de la dette qui diminue, le tout permettant de réaliser les investissements à venir avec sérénité tout en collectant les subventions à tous les niveaux afin de réduire le montant du prêt à obtenir.



FUTURS LOGEMENTS

Amorcée lors du précédent mandat, la réalisation de logements locatifs et d'accès prend forme dans notre commune. Un délai plus long que prévu car :

- nous avons établi un cahier des charges en collaboration avec la DDE (nombre de logements, insertion dans le site, commerce, logement MINERGIE.../...);
- nous avons consulté 5 aménageurs ;
- nous sommes allés visiter les résidences des aménageurs consultés ;
- les 4 prétendants ont présenté leur dossier devant un jury composé d'élus, de la DDE, de l'architecte consultant, de Prioriterre (en charge du label MINERGIE).

Ces étapes ont conduit à la présélection de 2 derniers pour aujourd'hui concrétiser avec SEMCODA :

- 12 logements locatifs de type T2 – T3 ;
- 4 logements à l'accès sociale de type T4 ;
- un commerce type multiservices ;
- un local à affecter (activité tertiaire) ;
- des logements équipés d'eau chaude « solaire », de VMC double flux, de pompe à chaleur air-air (gaz en complément pour la période où la température est < à 5°), labellisés MINERGIE ;
- un traitement architectural soigné au regard de l'impact paysager du projet.

En parallèle, nous avons travaillé sur les aménagements routiers :

- ceux de la 1^{ère} tranche sont à terminer (aménagement du rond point et de la place haute) ;



Insertion du commerce et de l'immeuble locatif.

- ceux liés à la construction de l'immeuble : nouvelle voie en sens unique, placette devant le commerce, liens piétons et handicapés avec les infrastructures existantes, renforcement électrique.../...

Au final, un aménagement mûrement réfléchi qui peut répondre aux évolutions futures de l'urbanisation (bien au-delà de la zone communale) et aux flux routiers par rapport à la route du Môle mais en toute sécurité pour les piétons.

Des constructions qui s'insèrent tout à fait dans la doctrine du PLU : mixité sociale, revitalisation du bourg, densification.../...

Donc un secteur, où nous l'espérons, il fera bon vivre dans un concept de développement durable aussi bien pour les futurs habitants que pour les tholoméens qui pourront bénéficier de services de proximité.



← Deux villas à l'accèsion.

Image 3D du projet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

ÉPICÉA ANCESTRAL

En Suède, dans des montagnes proches de la frontière norvégienne, des forestiers ont découvert dans un bosquet d'épicéas rabougris ce qui pourrait être le plus vieil arbre du monde. L'âge du conifère estimé par datation du carbone 14 s'élève à 7890 ans. Jusqu'ici, le record était détenu par un pin âgé de 4700 ans localisé en Californie.

www.futura-sciences.com



1936, LE DÉBUT DES CONGÉS PAYÉS

Avant 1936, les vacances étaient réservées à une élite, cette date marque bien le début de la démocratisation du tourisme. C'est la découverte pour une partie des français des joies de la mer et de la place, des randonnées pédestres ou à vélo à la campagne. Le 7 juin 1936, Léon Blum, président du Conseil du Front populaire, signe différents accords sociaux, visant à améliorer les conditions de travail, avec la Confédération générale du patronat français (CGPF) et la CGT. On retiendra surtout l'instauration de la semaine de 40 h et les congés payés.

Cependant, en 1936, bien peu d'entre eux sont préparés à partir, et les infrastructures n'existent pas pour ce type de public. Il faudra attendre la fin de la seconde guerre mondiale, pour assister au véritable développement du tourisme populaire. De 1950 à la fin des années 1980, des millions de français vont pouvoir goûter au plaisir de partir en vacances. Le plein emploi de la période des « trente glorieuses » va permettre d'augmenter considérablement le nombre des partants. De 30 % seulement en 1950, ils seront 60 % à partir en vacances à la fin des années 1980 et seulement 50 % aujourd'hui.

LE PÈRE NOËL EXISTE...



... je l'ai même rencontré et l'ai pris en photo !

Effectuant en ce début d'année 2010 un séjour d'une semaine en Laponie finlandaise, nous nous décidâmes pour une balade en chiens de traîneau, et ce, afin de parcourir un tant soit peu les grands espaces au nord du cercle polaire.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Nous voilà partis, chaudement emmitoufflés, mon épouse dans le traîneau, votre serviteur debout à l'arrière, vers un hypothétique grand nord.

Une première surprise nous attendait, l'apparition du soleil ! On savait bien qu'il était toujours là, dans l'hiver arctique, rougeoyant la ligne d'horizon, mais de là à le voir en personne... Enfin bref, sa vision nous réchauffa, aussi brève fut-elle.

Déjà comblés par ce spectacle, nous poursuivions notre périple, quand, surgissant de derrière un sapin enneigé, le Père Noël ! Son traîneau était tiré par un seul renne (il faut dire qu'il n'avait pas son grand traîneau qui lui servait à transporter tous les cadeaux destinés aux enfants sages), il se promenait tout simplement.

Ni une ni deux, je m'emparai de mon appareil photo, et clic-clac, dans la boîte !

Me voyant faire, mon épouse me demanda pourquoi je prenais cette photo sans intérêt.

Mais c'est le Père Noël ! Dis-je. Allons bon, tu sais bien qu'il n'existe pas, dit-elle. Ne voulant pas insister, je mis fin fin à la conversation, et nous reprîmes notre route.

Plus tard, de retour au village, je fis défiler mes prises de vue de la journée. Et, oh surprise, il était bien là, me saluant de sa main gantée. Mon épouse n'en revenait pas !

Tout est possible pour ceux qui ont su garder en eux leurs yeux d'enfants.

**Jacques Demeyrier,
Président Commission
Animation et Culture.**

INTERCOMMUNALITÉ

POURQUOI ?

A la différence de « pourquoi pas », car adhérer à une intercommunalité est une vraie décision d'élu(e)s en charge de la gestion communale, j'ai personnellement avoué au conseil municipal, que selon moi, c'était la plus importante décision qu'ils auraient à prendre au cours de ce mandat.

Non pas, parce que la loi va imposer, d'ici fin 2012, que l'ensemble de la France soit organisé en intercommunalité soit :

- En communauté de communes : rassemblement de plusieurs communes isolées, élargissement de communautés existantes ;
- En communauté d'agglomération : association de plusieurs communautés de communes dont la population est supérieure à 50 000 habitants et une commune doit avoir au moins 15 000 habitants ;
- En communauté urbaine : réunification de plusieurs communautés d'agglomération.

Parce que (évoqué de façon chronologique et par ordre d'importance) :

- l'intercommunalité doit permettre de faire à plusieurs ce que l'on ne peut pas faire seul. Exemples : services à la population (personnes âgées, garde de la petite enfance.../...) qui nécessitent des frais de fonctionnement important. Souvent les petites communes ne peuvent pas financer alors qu'elles sont les plus « demandeuses » (habitats diffus, population rurale, difficulté de transport .../...) ;
- l'intercommunalité doit être un outil pour mutualiser nos équipements, nos moyens humains dans l'esprit de solidarité entre les communes. L'idée étant, à terme, la suppression de tous les syndicats qui se superposent comme un mille-feuilles ;
- l'intercommunalité doit être la représentation d'un territoire homogène, cohérent correspondant avant tout à un bassin de vie pour nos administrés, sans pour autant perdre son identité.

AVEC QUI ?

La commune de Saint-Jean de Tholome avait, par ses limites communales, l'avantage de choisir entre deux communautés de communes :

- par le sud de la commune avec la CCFG (Communauté de Communes Faucigny Glières) : Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier, Petit Bornand les Glières, Vougy.
- par l'ouest de la commune avec la CC4R (Communauté de Communes des 4 Rivières) : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Viuz en Sallaz.

Dès le mois d'octobre, nous avons fait les choix du territoire de la CC4R et du canton de Saint



Jeoire pour plusieurs raisons :

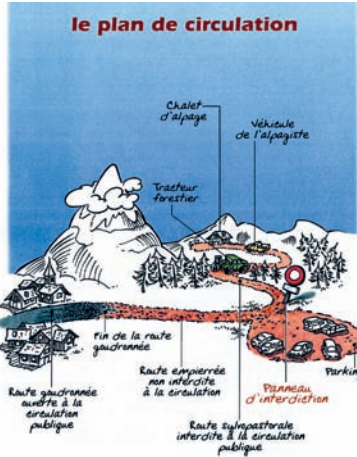
- c'est un des bassins de vie des tholoméens : collège de secteur, la poste, la perception, la gendarmerie et les habitudes de nos concitoyens ;
- l'homogénéité des 11 communes, 3 villes centres qui structurent le fond de la vallée, entourées de part et d'autre des communes rurales avec les mêmes enjeux et les mêmes problématiques ;
- le mode de représentation équitable des communes pour le vote des décisions (1 commune = 2 délégués).

Malgré cela, nous avons émis quelques interrogations à Monsieur Forel, Président de la CC4R et Maire de Fillinges, auxquelles il a répondu lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2009. Après l'avoir entendu, le conseil municipal a délibéré favorablement et à l'unanimité.

Après un trimestre de fonctionnement (plutôt de modifications statutaires obligatoires), le conseil communautaire, toujours présidé par Monsieur Forel (réélu à l'unanimité), assisté pour l'instant de 4 vice présidents (dont je fais partie avec la délégation de développement durable « eau, assainissement, gestion des déchets, contrat de rivière ») a commencé de travailler de façon assidue :

- Un membre (vice président ou délégué) représente aujourd'hui les 11 communes face aux différents interlocuteurs (ACPE, MJCI, PAYSALP, CAUE.../...). C'est la première conséquence avec une gestion et suivi des dossiers unanime.
- La gestion des 2 déchetteries actuelles est transférée à la CC4R. Dans un avenir proche, il va falloir trouver des sites appropriés aux nouvelles normes, aux besoins de la population.
- L'instruction des déclarations d'urbanisme va démarrer ce dernier trimestre avec 2 instructrices et une secrétaire.
- Cette période est l'occasion de faire un diagnostic dans les différentes communes afin de développer des nouvelles compétences.

RÉCEPTION DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE LA ROUTE FORESTIÈRE INTERCOMMUNALE DU MÔLE



Le 21 décembre 2009, malgré une météo enneigée, les représentants des communes de La Tour (Danielle Andréoli, conseillère municipale), de Saint-Jean de Tholome (Christine Chaffard, Maire et Jean-Paul Verdan, responsable de la commission des Bois) et de Saint-Jeoire (Gilles Perret, Maire et maître d'ouvrage délégué par

les 3 communes), ont procédé à la réception des travaux de remise en état de la Route Forestière Intercommunale du Môle en présence de Maurice Marjollet représentant l'Entreprise Marjollet, entreprise chargée des travaux de réfection de la chaussée et de Guy Voisin et Jean-Paul Geffard, représentant l'ONF (Maître d'œuvre de ces travaux).

Construite en 1973, la Route Forestière Intercommunale du Môle, longue de 6,6 km, n'avait jusqu'à présent fait l'objet que de travaux d'entretien annuel. Au fil des années, cette route empierrée qui subit régulièrement le passage de lourdes charges s'est déformée, et il devenait urgent de procéder à une reprise importante de la plate-forme sur 5,7 km. Seule la partie terminale sur la commune de Saint-Jeoire, de Pont Perdu au terminus de la route n'a fait l'objet d'aucuns travaux.

Les travaux ont consisté principalement en une reprise de la plate-forme soit par broyage de la plate-forme en place sur 4 km, suivi d'un compactage (partie supérieure de la route), soit par réempierrements ponctuels suivis également d'un compactage sur environ 1,7 km (partie basse de la route).

Cette réfection a été complétée par la création ou le curage de 300 ml de fossés, la mise en place de 88 renvois d'eau métalliques et la réalisation de quelques ouvrages annexes, dont un enrochement de pied de talus sur 15 ml.

Par ailleurs, cette route forestière faisant depuis 1973 l'objet d'une restriction de circulation (elle est en effet interdite à la circulation des véhicules à moteurs, sauf pour les riverains, usagers de la forêt et des alpages), une aire de parking a été aménagée au départ de cette route, afin de faciliter le stationnement des véhicules. Une barrière métallique a été mise en place à l'amont immédiat de ce parking.

L'ensemble de ces travaux, dont le montant s'est élevé à 70 480 € HT, est subventionné à 80 %, respectivement par l'Etat (25 %), l'Europe (25 %) et le Conseil Général de Haute-Savoie (30 %). Les 20 % restants sont financés par les 3 communes (24 % pour la commune de La Tour, 35 % pour la commune de Saint-Jean de Tholome et 41 % pour la commune de Saint-Jeoire).

LA TNT (TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE) ARRIVE À SAINT-JEAN DE THOLOME

Après la mise en service TNT du Mont Rond (Pays de Gex) et du Mont Char (Chambéry), le relais de télédiffusion de la Biollaz sera mis à son tour en service courant de l'été 2010.



Qu'est-ce que cela va changer pour vous ?

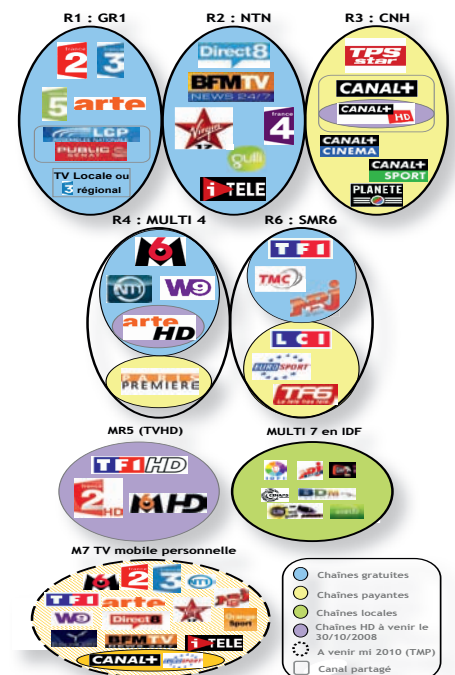
- Le système actuel (dit analogique) va durer jusqu'au 2^{ème} semestre 2011, après quoi, seuls les nouveaux téléviseurs équipés du décodeur intégré ou les anciens postes auxquels vous aurez installé un décodeur fonctionneront.

Le prix d'un décodeur varie entre 30 et 100 € selon la marque et le potentiel de l'appareil (certains sont munis de disque dur externe).

- La TNT offre une image et un son de bien meilleure qualité et une offre de chaînes bien plus variées à savoir : 18 chaînes gratuites (en bleu) et 11 chaînes payantes (en jaune) grâce au système de multiplex (1 multiplex = 7 canaux possibles).

- 2 sites internet à consulter pour des aides financières possibles sous conditions de ressources :

- www.csa.fr
- www.tousaunumerique.fr



COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

La commission a organisé plusieurs activités sur le thème de la citoyenneté : la cérémonie de la citoyenneté et la mise en place d'un conseil municipal des jeunes.

Cérémonie de la Citoyenneté

Cette cérémonie organisée avec la commission électorale a été l'occasion d'inviter l'ensemble des nouveaux électeurs qui viennent d'atteindre leur majorité et d'obtenir le droit de vote en 2010 afin de leur remettre en main propre leur carte d'électeur.

C'est aussi l'occasion de leur remettre une copie du Livret du Citoyen (*) qui présente l'ensemble des droits et des devoirs de chaque citoyen.

Le seul regret est le manque de mobilisation et d'intérêt des jeunes futurs électeurs dont un seul s'est présenté en mairie pour la cérémonie.

(*) <http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr/dgdfgf.html>

Conseil Municipal des Jeunes

Le conseil municipal a adopté le projet de mettre en place un conseil municipal des jeunes. Le but de ce conseil municipal est de permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie citoyenne et dans la vie de leur commune, de leur donner la parole et de favoriser le dialogue avec les élus et l'administration. Le projet a été présenté en classe aux CM1 et CM2, exposé par courrier aux collégiens puis une réunion à l'école a permis de réunir parents et jeunes pour répondre aux questions.

L'objectif initial consistait à mettre en place un conseil de 10 élus maximum pour une durée de deux ans comprenant 4 élus CM1 / CM2 élus par les CM1 / CM2, 6 élus 6^{ème} à 3^{ème} élus par les 6^{ème} / 3^{ème} avec parité : moitié de filles et moitié de garçons. Suite à l'appel à candidature, 7 candidats se sont annoncés.

Les élections se sont tenues en mairie le jeudi 8 avril 2010, en essayant de respecter au mieux la procédure réelle du vote : carte d'électeur, liste d'émargement, bulletins et enveloppes...

Un budget de 1500 € a été attribué au conseil afin de lui permettre de financer son fonctionnement et des activités.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

> CM1-CM2

- 3 candidats/ 4 places
- Inscrits : 25
- Votants : 15



Des membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Yoen BOURHIS : 8 voix (élu)
Nila BRUNEAU : 10 voix (élue)
Arnaud EVANGELISTA : 12 voix (élu)

> COLLÉGIENS

- 4 candidats/ 6 places
- Inscrits : 65
- Votants : 24

Alexis BEURDELEY : 10 voix (élu)
Elodie LAYAT : 23 voix (élue)
Candice NEE : 15 voix (élue)
Clara VIEIRA : 16 voix (élue)

Le Conseil Municipal des Jeunes sera prochainement reçu et accueilli en mairie par le conseil municipal au cours d'une cérémonie ouverte à tous. Sa première réunion sera l'occasion de faire connaissance, de mettre en place les règles de fonctionnement collectif et de définir les premiers thèmes de travail.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

1^{er} TOUR :

Nombre d'inscrits : 611 • Nombre de votants : 241 • Blancs/nuls : 5
• Nombre de suffrages exprimés : 236

Listes	Suffrages obtenus
Lutte ouvrière - Nathalie ARTHAUD	3
Une région d'avance, le choix de Rhône-Alpes - Jean-Jack QUEYRANNE	34
Ensemble pour Rhône-Alpes Françoise GROSSETETE	55
Europe écologie Rhône-Alpes autrement et maintenant - Philippe MEIRIEU	84
Front National pour Rhône-Alpes et nos provinces françaises Bruno GOLLNISCH	30
Opération Spartacus - Michel DULAC	4
Ensemble pour des régions à gauche solidaires écologistes Elisa MARTIN	15
Rhône Alpes Démocrate Azouz BEGAG	10
Anticapitalistes ! « Tout changer, rien lâcher » Myriam COMBET	1

2^{ème} TOUR :

Nombre d'inscrits : 611 • Nombre de votants : 288 • Blancs/nuls : 18
• Nombre de suffrages exprimés : 270

Listes	Suffrages obtenus
Rassemblement de la gauche et des écologistes - Jean-Jack QUEYRANNE	147
Aujourd'hui et demain, ensemble pour Rhône-Alpes - Françoise GROSSETETE	81
Front National pour Rhône-Alpes et nos provinces françaises - Bruno GOLLNISCH	42



ASSOCIATIONS

LES TRAILERS DU MÔLE "LES FÉROCES"

L'association Les Trailers du Môle basée à Saint-Jean de Tholome est née courant 2008, de 22 à fin 2008, nous sommes à ce jour 75 hommes et femmes passionnés par la course nature.

De l'Ultra Trail du Mont-Blanc en passant par l'Aubrac, le trail des Aiguilles Rouges, le trail du Salève, le trail des Allobroges et la Sainté Lyon qui clôturera le bal, ce ne sont pas moins de 38 épreuves dans lesquels les Féroces ont brillé tant par leurs performances que par leur esprit solidaire et respectueux. Cette réussite nous permet aujourd'hui d'organiser une épreuve sur notre montagne fétiche.

Nous avons choisi le **Kilomètre Vertical** car ce format est très peu répandu dans la région mais attire néanmoins un large public, coureurs de course de montagne, skieurs alpinistes, joggeurs, marcheurs et autres amoureux du Môle... Le but du jeu est de pouvoir proposer une dénivelée de 1000 m + sur la distance la plus courte possible.

La course de référence est le Kilomètre vertical de la Fouly (Suisse) qui propose un format de 1.7 km de longueur pour 1000 m+.

Cette épreuve réunit chaque année environ 500 passionné(e)s de ce type d'effort.

Notre épreuve propose aussi 1000 m+ mais sur une longueur de 4 km. Départ de l'Eglise de La Tour et arrivée à la Tête de l'Ecuteux.

L'originalité réside aussi par le format du contre-la-montre en individuel mais aussi par équipes de 2. Départ toutes les 30 sec.

Une marche populaire permettra aux moins sportifs, aux familles de profiter de la montée et ainsi de pouvoir encourager les coureurs.

L'implantation névralgique du Môle dans la vallée peut nous laisser espérer une forte participation, La Verticale du Môle est aussi inscrite au Challenge de la Montagne dans le cadre des courses Hors-Stade de Savoie et Haute-Savoie.

D'autre part notre souhait est d'offrir une manifestation la moins onéreuse possible afin que chacun puisse y participer. Notre budget prévisionnel est d'environ 6000 € pour une participation bloquée à 500 personnes pour cette première réalisation.

La majeure partie des bénéfices sera reversée au bénéfice de l'association **Solhandisep** afin de pouvoir financer l'achat d'une Joélette pour nous permettre de faire découvrir nos montagnes et nos compétitions à nos amis handicapés.



LES SAN DIANNIS



Avec 37 membres, nous avons fêté cette année les 10 ans d'activité du club, lors de notre assemblée générale du 15 février 2010.

Trois présidents successifs ont conduit avec diplomatie ce groupe qui se réunit une fois par mois autour d'un repas ou d'un goûter, dans une ambiance conviviale et joyeuse, animée de jeux, de chants et de blagues, sans oublier les anniversaires.

Hélas, l'âge de nos adhérents ne nous permet plus d'organiser les beaux voyages des années antérieures.

Le comité, composé de Jeanine Zortéa, présidente, Jocelyne Lachéry, vice-présidente, Danièle Meillier, trésorière et Marie-Louise Probst, secrétaire et trésorière-adjointe, invitent tous les retraités à venir nous rejoindre, par exemple en participant à notre atelier artisanal pour préparer notre marché de Noël, ou simplement meubler un agréable moment.

Merci d'entendre cette invitation !!

Le comité.

LE SOU DES ÉCOLES



Pour cette année scolaire 2009-10 les 110 élèves de l'école vont, grâce à la motivation de l'équipe enseignante et surtout aux fonds récoltés par le Sou des Ecoles, participer à différentes activités faisant partie des programmes obligatoires comme :

La natation : cette année, ce cycle se déroule sur une semaine avec nuitées à Habère-poche (9300 € sans déduction des subventions de la mairie et du Conseil Général)

Le ski : 4 journées à Sommand (1237,50 €)

La voile : à Sciez nouvelle activité cette année (2400 €)

Et d'autres activités artistiques ou culturelles : intervenant musique pour toutes les classes : 12 séances d'1/2 h (1000 €) • Spectacle à Château Rouge, Klinke et Le jardin peint (200 € + le transport) • Visite d'un château...

Afin de financer toutes ces activités le sou des écoles vous donne rendez-vous :

26 mars : vente de fleurs de printemps

7 mai : vente de fleurs et de plantons

26 juin : Fête de l'Ecole (spectacle des enfants, concours de pétanque et repas champêtre...)

27 juin : Vente des brioches de la St Jean.

DATES À RETENIR

DON DU SANG

Vendredi 30 juillet • Vendredi 29 octobre Collecte à l'école de Saint-Jean, de 18 h à 20 h

TRAILERS

Dimanche 6 juin
VERTICALE DU MÔLE
organisée par les Trailers du Môle

SOU DES ECOLES

Vendredi 7 mai
Vente de fleurs et plantons

Samedi 26 juin

Fête de l'Ecole

Dimanche 27 juin

Vente des brioches de la Saint-Jean

LE LIEN 70

Samedi 1^{er} mai

Spectacle et repas des 40 ans de l'association, gymnase de Saint-Jeoire

Samedi 29 mai

Spectacle présenté par les plus jeunes de l'association, salle communale de Marcellaz

En décembre

Participation au Téléthon

OXALIS

Dimanche 20 juin

Tournoi de tennis-ballon

COMMUNE

Samedi 1^{er} mai

Marché du Terroir, de 8 h à 12 h, puis tous les premiers samedi du mois

Samedi 8 mai

Commémoration Armistice 39-45, à 11 h

Dimanche 9 mai

Repas des anciens, salle de motricité de l'école

Samedi 29 mai

Matinée Entretien des Sentiers

Samedi 5 juin

Matinée Ramassage Ferrailles

Mardi 13 juillet

Feux Intercommunaux, Lac du Môle

JS LA TOUR

Samedi 12 juin Tournoi Poussins

Samedi 12 juin Repas dansant

Dimanche 13 juin

Tournoi Débutants

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Le Conseil Municipal se tient le premier lundi de chaque mois.

Madame la Maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le samedi.

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Mardi : 14h - 17h (ouverture administrative)
- Jeudi : 16h30 - 19h
- Samedi : 8h30 - 11h

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf les mercredis, jeudis et vendredis).

Adresse

Chef-lieu - 74250 Saint-Jean de Tholome

Tél. 04 50 95 10 38

Fax 04 50 95 14 46

Courriel : mairie@stjeandetholome.fr

Site internet : <http://www.stjeandetholome.fr>

Blog : <http://blogstjeandetholome.info/>

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture : lundi de 16h30 à 18h - mercredi de 9h30 à 11h - jeudi de 16h30 à 18h - samedi de 9h30 à 11h30.

ARCHITECTE-CONSEIL

Doit être consulté à la mairie le troisième vendredi du mois, de 13h30 à 15h30. Prendre rendez-vous auprès du Secrétaire de Mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

Reçoit le mardi matin et le vendredi matin, à Saint-Jeoire, immeuble "Les Tilleuls", avenue de la Tour de Fer (à côté du centre de vacances "Le Nid").

Sur rendez-vous, tél. 04 50 35 32 90.

ADMR DU MÔLE

73, place Germain Sommeiller - 74490 Saint Jeoire (au premier étage de la salle des fêtes, en face du Trésor Public).

Tél./Fax 04 50 35 99 17

ÉTAT-CIVIL À PARTIR DU 23/10/2009

DÉCÈS

VALLAT	Willy, Joseph	12/03/2010	ST-JEAN DE THOLOME
--------	---------------	------------	--------------------

NAISSANCES

DELAVIGNE	Gaspard	30/11/2009	AMBILLY
PAGNOD	Célia, Dorine	30/12/2009	AMBILLY
CUNISSE-DUCRUET	Jeanne, Adèle	12/01/2010	AMBILLY

GEOPORTAIL DES SAVOIE

Le **Geoportail** des Savoie est un outil permettant à tout citoyen d'accéder aux données descriptives de base du territoire des deux Savoie : cartographie générale, photographie aérienne, cadastre, plans locaux d'urbanisme, plan de prévention des risques. Il est prévu que d'autres données viendront enrichir celles-ci progressivement au fur et à mesure de leur disponibilité.

<http://www.geoportail-des-savoie.org>

INFORMATIONS EDF

En cas de coupure d'électricité, vous pouvez téléphoner au numéro suivant : **810 333 074**, qui vous renseignera sur les causes et effets de la panne, ainsi que sur les délais quant au rétablissement du courant.

DÉCHETTERIE DE ST-JEOIRE

Horaires d'été, du 1^{er} avril au 15 novembre

Lundi	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	8h - 12h	13h30 - 16h30

Horaires d'hiver, du 16 novembre au 31 mars

Lundi	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	13h30 - 17h
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	13h30 - 17h
Samedi	8h - 12h	Fermée